Lausanne

Au Conseil communal
de Lausanne
1000 Lausanne

Lausanne, le 9 juillet 2012
TRX – Idaff 126990 – T. 17/45 - mb

Centre commercial Métropole - Passage des Jumelles

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le passage des Jumelles, situé dans le Centre commercial Métropole, a été ouvert au public suite à l'adoption du Plan partiel d'affectation N° 723, lié à la modernisation du Centre Métropole 2000 et aux deux servitudes de passage mentionnées dans l'acte de vente de la parcelle 543 (numéro RF ID 2008/001474).

Les observations in situ réalisées par le Corps de Police révèlent qu'une fois la nuit tombée, ce passage couvert et isolé des frimas est devenu un lieu très attractif de rassemblement de personnes se livrant à des incivilités (déchets et autres salissures dans les escaliers). Divers dommages sont également commis en ce lieu, tels que montants de portes biaisés ou supports des caméras de vidéosurveillance forcés. Ces divers éléments participent à créer un climat d'insécurité pour les personnes souhaitant emprunter ce passage en soirée.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a décidé la fermeture du passage des Jumelles entre 22h00 et 6h00, en dérogation aux deux servitudes de passage susmentionnées.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch